

Guide du voyageur à mobilité réduite



Edition 2005



www.sncb.be

Sommaire

Editorial	4
Les avantages tarifaires	5
Carte Accompagnateur Gratuit	5
Carte Spéciale de Priorité pour l'Occupation d'une place assise	8
Carte Nationale de Réduction sur les Transports en Commun	10
Carte de Réduction V.I.P.O.	12
Carte de Réduction pour Raisons Patriotiques	14
Accueil dans la gare	16
Achat des titres de transport	16
Un conseil en or; surtout si vous voyagez en chaise roulante	16
Installations et équipements spécifiques	18
Accueil dans le train	19



Aperçu des avantages accordés aux personnes à mobilité réduite	20
Votre opinion nous intéresse	22
Un mot d'explication sur nos pictogrammes	23
Liste des gares avec facilités	24

En fin de brochure

Formulaire de demande pour les cartes suivantes:

- Carte Accompagnateur Gratuit (délivrée par la SNCB);
- Carte Spéciale de Priorité pour l'Occupation d'une place assise (délivrée par la SNCB);
- Carte Nationale de Réduction sur les Transports en Commun (délivrée par le Service public fédéral Sécurité Sociale);
- Carte de Réduction pour Raisons Patriotiques (délivrée par un des services du Service public fédéral repris sur le formulaire de demande).



Editorial

Chère cliente,
Cher client,

Vous souhaitez voyager en train, mais vous éprouvez des difficultés à vous déplacer.

Nous désirons faciliter votre voyage.

La SNCB met tout en oeuvre pour aider les personnes à mobilité réduite à se déplacer. Une attention particulière a été portée aux services et à l'infrastructure des gares pour améliorer votre accueil. Cette brochure vous est spécialement destinée et vous informe des avantages offerts et des équipements des gares.

En fin de brochure, vous trouverez une liste des gares avec les détails des facilités offertes aux voyageurs à mobilité réduite. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter la gare de votre choix. Notre personnel est à votre entière disposition.

Pour les informations générales relatives aux produits du service intérieur, vous pouvez consulter nos deux autres Guides du Voyageur "Billets, Pass et Cartes" et "Cartes Train".

Nous vous souhaitons un agréable voyage.

Leo Pardon

Directeur Général Voyageurs

Les avantages tarifaires

La SNCB vous offre **certains avantages** si vous possédez une des cartes décrites ci-après:

- Carte Accompagnateur Gratuit;
- Carte Spéciale de Priorité pour l'Occupation d'une place assise;
- Carte Nationale de Réduction sur les Transports en Commun;
- Carte de Réduction V.I.P.O.;
- Carte de Réduction pour Raisons Patriotiques.

Carte Accompagnateur Gratuit



Pour qui ?

Vous pouvez prétendre à la Carte Accompagnateur Gratuit, si vous ne pouvez voyager seul, en raison d'un des handicaps suivants:

- réduction d'autonomie **d'au moins 12 points** selon le guide d'évaluation pour le degré d'autonomie;
- invalidité permanente ou incapacité de travail **d'au moins 80 %**;
- invalidité permanente découlant directement des membres inférieurs et occasionnant un taux d'invalidité de minimum 50 %;
- paralysie totale ou amputation des membres supérieurs;
- une allocation d'intégration catégorie III ou IV.

Quels sont les avantages de la carte ?

Elle vous permet de voyager avec une autre personne sur base d'**un seul titre de transport**. Vous devez vous-même être en possession d'un titre de transport, de 1re ou de 2e classe. **Votre accompagnateur voyage gratuitement**, dans la même classe et sur le même parcours.

Lorsque la carte est demandée pour un enfant de moins de 12 ans, ce dernier se munira d'un titre de transport valable. Si l'enfant est en possession d'une Carte Familles Nombreuses, il voyage gratuitement en 2e classe sur présentation de la carte. Cette carte vaut titre de transport et donne droit à un accompagnateur gratuit.

Cette carte, valable 10 ans (ou moins, en fonction de la durée de l'incapacité mentionnée sur l'attestation) sur le réseau SNCB, est aussi acceptée sur les lignes des sociétés de transport régionales TEC et De Lijn. Elle permet également de bénéficier du service spécial de **"Minibus" de la STIB ☎ 02 515 23 65**. Cette carte est valable dans le Benelux, à condition d'entamer le voyage au départ d'une gare belge.

Cette carte peut être utilisée en même temps que la Carte Nationale de Réduction sur les Transports en Commun délivrée par le Service public fédéral Sécurité Sociale, aux personnes aveugles et aux malvoyants.



Comment obtenir la carte ?

Il suffit d'introduire votre demande ⁽¹⁾ dans la gare de votre choix ou par courrier à l'adresse suivante:

SNCB – Direction Voyageurs
Bureau B-VG 021 – Section 13/5
Avenue de la Porte de Hal 40 - 1060 Bruxelles

Vous annexerez à la demande une attestation (originale ou copie) délivrée par l'un des organismes repris ci-dessous:

- la Direction d'administration des prestations aux personnes atteintes d'un handicap (Service Attestations) SPF Sécurité Sociale;
- les juridictions qui ont reconnu un pourcentage d'invalidité;
- les organismes assureurs qui versent une indemnité sur la base d'un taux d'invalidité reconnu;
- le Fonds des Accidents du Travail;
- le Fonds des Maladies Professionnelles;
- les Caisses de Prévoyance reconnues, qui versent une indemnité aux travailleurs de la mine sur la base d'un taux d'invalidité reconnu;
- l'Administration des Pensions du SPF Finances pour les personnes qui bénéficient d'une pension sur la base d'un taux d'invalidité reconnu;
- les organismes qui accordent des allocations familiales majorées;
- les organismes officiels des Etats-membres de l'Union Européenne qui octroient une indemnité et dont l'équivalence des attestations a été reconnue.

Si vous n'êtes pas en possession d'une de ces attestations, vous pouvez adresser une demande par courrier ordinaire, au Service Attestations du SPF Sécurité Sociale afin de passer gratuitement une visite médicale, en vue de l'obtention de ladite attestation.

Si vous répondez aux critères requis, vous serez invité à venir retirer votre Carte Accompagnateur Gratuit dans la gare de votre choix. Elle vous sera délivrée contre paiement de la somme de **€ 4,00** et remise de votre **photo d'identité**.

(1) Vous trouverez en fin de brochure un formulaire de demande pour la carte.

Carte Spéciale de Priorité pour l'Occupation d'une place assise

Pour qui ?

Pour toute personne éprouvant de sérieuses difficultés à rester en position debout.

Quels sont les avantages de la carte ?

Sur présentation de cette carte, vous pourrez occuper prioritairement une place assise, de 1^{re} ou de 2^e classe, marquée de cet insigne:



Comment obtenir la carte ?

En introduisant votre demande⁽¹⁾ dans une gare de votre choix ou à l'adresse suivante:

**SNCB – Direction Voyageurs
Bureau B-VG 021 Section 13/5
Avenue de la Porte de Hal 40
1060 Bruxelles**



(1) Formulaire de demande en fin de brochure



Votre demande sera accompagnée d'une attestation médicale, qui précisera:

- que votre état physique vous interdit toute station debout prolongée;
- les causes médicales de cette incapacité;
- la durée pour laquelle la carte est demandée (l'attestation médicale mentionnera la durée avec un maximum de 5 ans).

Si vous répondez aux critères requis, vous serez invité à venir retirer votre carte dans la gare de votre choix. Elle vous sera délivrée contre paiement de la somme de **€ 4,00** et remise de votre photo d'identité récente.

Remarque:

Si vous avez perdu votre Carte Accompagnateur Gratuit ou votre Carte de Priorité pour l'Occupation d'une place assise, il est toujours possible d'en obtenir une nouvelle contre paiement de la somme de € 4,00. Pour ce faire, il suffit d'introduire une nouvelle demande en gare ou à l'adresse mentionnée ci-avant. Elle devra être accompagnée de l'attestation ad hoc (voir page 7) ou d'un certificat médical pour la Priorité place assise.

Carte Nationale de Réduction sur les Transports en Commun

Pour qui ?

Les personnes aveugles ou malvoyantes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 90 % suite à une affection oculaire.



Quels sont les avantages de la carte ?

Vous voyagez gratuitement en 2e classe, ainsi que votre chien vous servant de guide.

Vous optez pour le confort de la 1re classe ? Dans ce cas, vous devez acheter un titre de transport valable au tarif normal (= prix plein ou à réduction). Si vous détenez une autre carte de réduction, le titre de transport sera émis au tarif réduit correspondant.

La carte est valable pour une durée maximale de 10 ans.



Remarque:

Les avantages de cette carte sont cumulables avec ceux de la Carte Accompagnateur Gratuit pour laquelle vous devez introduire une autre demande.

Comment obtenir la carte ?

La carte peut uniquement être demandée au moyen d'un formulaire spécifique disponible auprès de l'administration communale.

Ce formulaire sera envoyé au:

SPF Sécurité Sociale
Service Attestations
Rue de la Vierge Noire 3c
1000 Bruxelles
☎ 02 509 80 41

Carte de Réduction V.I.P.O.

Pour qui ?

Pour les personnes ayant droit à l'intervention majorée dans les soins de santé ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Votre mutuelle peut vous aider à vérifier si vous réunissez les conditions à l'obtention de la carte V.I.P.O.

Dans l'affirmative, votre mutuelle établit l'attestation qui vous permet d'introduire la demande de la carte V.I.P.O. auprès de la gare de votre choix. Cette attestation est valable pour une durée de 3 mois à partir de la date d'émission. Si vous souhaitez une carte V.I.P.O. pour vous-même et pour les personnes inscrites à votre charge, l'attestation de votre mutuelle devra mentionner tous les noms des personnes bénéficiaires.

Quels sont les avantages de la carte ?

La carte de réduction V.I.P.O. est délivrée gratuitement et sur présentation de cette carte, **une réduction de 50 %⁽¹⁾** vous est accordée en 2e classe.

Comment se présente la carte ?

La carte de réduction V.I.P.O. est composée d'une carte-mère et d'un billet de validation.

La carte-mère comporte les conditions d'octroi de la réduction, votre photo d'identité, vos nom et prénoms, votre date de naissance. Elle est valable 10 ans.

(1) A l'exception de la redevance fixe de € 0,6966 en 2e classe



Le billet de validation correspond à la période pour laquelle vous obtenez le droit à la réduction. Cette période est de un an excepté pour les personnes de 65 ans ou plus qui obtiennent d'office un billet de validation pour 5 ans.



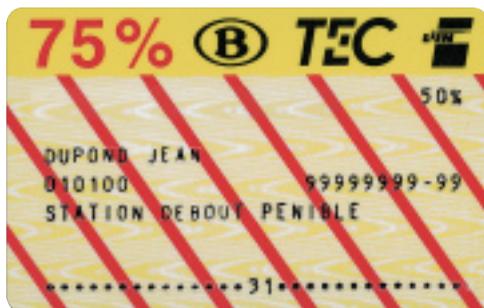
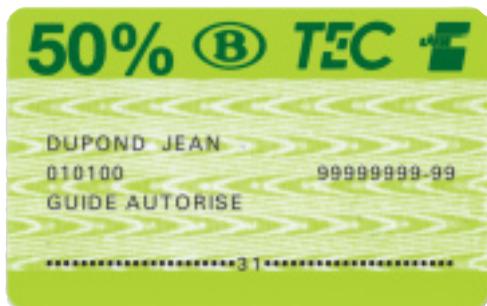
Comment obtenir la carte ?

Cette carte peut être obtenue dans votre gare contre remise d'une attestation originale (avec logo en couleur) de votre mutuelle précisant que vous bénéficiez du statut V.I.P.O. et d'une photo d'identité récente.

Carte de Réduction pour Raisons Patriotiques.

Pour qui ?

Pour les invalides de guerre, prisonniers politiques invalides ou invalides civils.



Quels sont les avantages de la carte ?

Si votre carte mentionne une réduction de 50 %, vous pouvez acheter des billets à 50 %⁽¹⁾ en 1^{re} ou 2^e classe. Si votre carte mentionne une réduction de 75 %, vous pouvez voyager gratuitement en 2^e classe (celle-ci vaut titre de transport) ou acheter des billets à 75 %⁽¹⁾ en 1^{re} classe. Si votre carte mentionne une réduction de 75 % intégrale (code 30, 31, 32, 50, 51, 52) vous voyagez gratuitement en 1^{re} ou en 2^e classe sur présentation de votre carte (celle-ci vaut titre de transport).

Remarque:

Lorsque la carte comporte la mention "guide autorisé", vous pouvez bénéficier d'un accompagnateur gratuit (voir page 5).

Lorsque la carte comporte la mention "station debout pénible", vous bénéficiez déjà de la place réservée aux invalides (voir page 9).

(1) A l'exception de la redevance fixe de € 0,6966 en 2^e classe et de (€ 0,6966 x 1,54) en 1^{re} classe.



Vous ne devez dès lors plus demander de cartes complémentaires. Si la mention "Guide autorisé" n'est pas indiquée, vous pouvez cependant faire la demande pour une carte "Accompagnateur Gratuit" complémentaire.

Les avantages de la Carte de Réduction pour Raisons Patriotiques sont de fait cumulables avec ceux de la Carte d'Accompagnateur Gratuit".

Comment obtenir la carte ?

Vous trouverez en fin de brochure, un formulaire de demande que vous renvoyez à l'autorité compétente⁽¹⁾.

(1) Au verso du formulaire, vous retrouvez les différentes catégories avec le numéro de l'autorité compétente où vous pouvez demander votre carte.

Accueil dans la gare

Achat des titres de transport.

Vous pouvez déjà acheter votre titre de transport **5 jours à l'avance**, en vous adressant au guichet de votre gare ou sur internet. Ceci vous évite d'éventuelles files d'attente le jour même de votre voyage. Si vous êtes détenteur d'une Carte Accompagnateur Gratuit ou d'une Carte Nationale de Réduction, vous pouvez acheter votre billet dans le train, sans frais supplémentaires.

Un conseil en or, surtout si vous voyagez en chaise roulante.

- ▼ La chaise roulante est **transportée gratuitement**. Par chaise roulante, il faut entendre toute chaise roulante classique, les tricycles ou tout autre véhicule mû manuellement ou motorisé.

Le transport des fauteuils roulants motorisés.

Etant donné le poids et le chargement malaisé de ces fauteuils, nous vous conseillons de ne les utiliser que lorsque les gares de départ et d'arrivée sont équipées d'une **rampe mobile**.

Les rampes d'accès sont adaptées aux hauteurs et largeurs des quais locaux. Pour obtenir une déclivité qui soit surmontable pour les fauteuils roulants, certaines gares doivent être équipées de rampes d'accès positionnées le long du train et qui sont posées dans le train au moyen d'une plate-forme intermédiaire.

Attention: des fauteuils roulants exceptionnellement longs ne peuvent effectuer des rotations sur une telle plate-forme intermédiaire.

Sans préjudice de l'article 4 de la loi du 25 août 1891 sur le contrat de transport, en bénéficiant de ces facilités, la personne à mobilité

réduite supporte toute responsabilité du chargement, du transbordement, du déchargement et du calage de la voiturette utilisée, que ces opérations soient effectuées par elle-même, par un accompagnateur ou par un agent de la SNCB.

- ▼ **Prenez contact avec votre gare de départ suffisamment à l'avance.** Si vous voyagez en chaise roulante, il est indispensable de prendre contact avec la gare de départ au **moins 24 heures à l'avance.**

Il suffit de spécifier:

- le jour et l'heure de départ;
- la (les) gare(s) de départ et d'arrivée que vous aurez choisies, et éventuellement la (les) gare(s) de correspondance;
- la nature de votre handicap;
- le type d'assistance nécessaire pour votre voyage.

De cette manière, le personnel de la gare de départ cherchera avec vous le meilleur itinéraire en fonction de l'accessibilité des gares, et informera le personnel de la gare de destination. Le personnel et le matériel (rampe mobile) seront alors prêts pour vous accueillir. L'accompagnateur de train sera également informé de votre voyage.

- ▼ **Pour votre facilité,** présentez-vous à la gare **au moins 15 minutes avant le départ de votre train.**
- ▼ Nous vous invitons à utiliser de préférence les trains qui roulent en dehors des heures de pointe (de 7h00 à 9h00 et de 16h00 à 18h00). Il est difficile d'amener une rampe mobile (assez volumineuse) jusqu'au train, surtout parmi la foule des navetteurs.
- ▼ **Pour un voyage international au départ de la Belgique.** Nous vous demandons de prendre contact avec les services d'information des gares concernées ou de téléphoner au numéro 02 528 28 28, chaque réseau ayant de très nombreuses spécificités.

Installations et équipements spécifiques.

Certaines gares ont été aménagées pour accueillir au mieux les personnes à mobilité réduite. Vous trouverez, en fin de brochure (page 24), une liste de toutes ces gares et de leurs facilités.

Il s'agit principalement de:



- **chaises roulantes:** elles sont gratuitement mises à votre disposition. L'endroit où se trouvent ces chaises est indiqué au moyen du pictogramme ci-contre;



- **rampes mobiles:** afin de vous faciliter l'accès au train, nous vous conseillons d'opter pour un gare équipée d'une rampe mobile;



- **toilettes:** le nombre de gares équipées de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite est en constante augmentation. Ces toilettes sont indiquées au moyen du pictogramme ci-contre;



- **places de parking:** si vous disposez d'une Carte Spéciale de Stationnement⁽¹⁾, vous pouvez garer votre voiture aux emplacements prévus pour les personnes à mobilité réduite, votre carte bien en évidence derrière le pare-brise. Vous pouvez stationner gratuitement sur les emplacements pour moins-valides même si ceux-ci sont payants, mais pour autant qu'ils ne soient pas automatisés.

- **téléphones:** dans les nouveaux bâtiments, des téléphones accessibles aux personnes en chaise roulante sont installés.

(1) La Carte Spéciale de Stationnement peut être obtenue au moyen d'un formulaire disponible à l'Administration communale et à renvoyer au SPF Sécurité Sociale - Service des attestations - rue de la Vierge Noire 3c à 1000 Bruxelles.



- **ascenseurs et passages sous voies/couloirs de service:** ceux-ci vous sont accessibles si vous êtes accompagné par un membre du personnel de la SNCB. Les autres personnes empruntant difficilement les escaliers peuvent aussi faire usage de ces facilités.

Accueil dans le train

Nous faisons tout pour vous assurer un maximum de confort. Notre nouveau matériel est conçu pour répondre au mieux à vos besoins. Les plates-formes et les voitures accessibles aux fauteuils roulants sont signalées par le pictogramme suivant:



Certaines **toilettes** sont accessibles aux personnes en chaise roulante.

Vous souffrez d'une **insuffisance respiratoire**⁽¹⁾ et vous utilisez un appareil respiratoire équipé d'une réserve en oxygène, vous pouvez emporter celui-ci gratuitement sur le réseau belge. Vous voyagez au prix normal⁽²⁾, mais, pour votre sécurité et celle des autres voyageurs, vous devez veiller à ce que les bouteilles d'oxygène soient toujours maintenues à la verticale.



- (1) La SNCB ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout préjudice, de quelque nature que ce soit, occasionné directement ou indirectement par le fait que la réserve en oxygène contenue dans l'appareil respiratoire est épuisée, et découlant d'un manquement contractuel ou extracontractuel de la SNCB, en particulier si le manquement dans le chef de la SNCB a donné lieu à un retard de train.
- (2) Le prix normal est le prix que le voyageur doit payer compte tenu de la réduction à laquelle il peut prétendre à titre patriotique, social, professionnel ou commercial.

Aperçu des avantages accordés

BENEFICIAIRES	PIECES JUSTIFICATIVES	Bénéficiaire
		<p>Personne avec un handicap physique</p> <p>Personne avec un handicap mental</p> <p>Personne dont la cécité est établie</p>
<p>Invalide de guerre, invalide civil et prisonnier politique invalide répondant à certaines conditions</p>	<p>Carte de Réduction pour Raisons Patriotiques. Cette carte peut porter la mention suivante: "Guide autorisé" et/ou "station debout pénible" (page 14)</p>	<p>50 % sur prix plein ⁽³⁾</p> <p>75 % sur prix plein</p> <p>Gratuit en 1re ou 2e classe (dépendant du code de réduction)</p>
<p>Bénéficiaire de l'intervention dans les soins de santé (statut V.I.P.O. étendu)</p>	<p>Carte de Réduction V.I.P.O. (page 12)</p>	<p>50 % de réduction ⁽³⁾</p>
<p>Personne qui, par suite de lésion corporelle ou de maladie, ne peut pas ou difficilement rester debout dans les trains</p>	<p>Carte Spéciale de Priorité pour l'Occupation d'une place assise (page 8)</p>	<p>Prix normal</p>
<p>Personne ayant une insuffisance respiratoire, qui voyage avec une bonbonne à oxygène</p>	<p>Page 19</p>	<p>Prix normal</p>

(1) Uniquement pour titulaires de la "Carte Spéciale de Stationnement".

(2) Uniquement pour titulaires de la Carte Accompagnateur Gratuit.

aux personnes à mobilité réduite

PRIX DU VOYAGE			ACCUEIL	
Accompagnateur	Classe	Surclassement autorisé	En gare	Dans le train
Gratuit	1 et 2	Oui, en fonction du titre de transport de la personne handicapée	<ul style="list-style-type: none"> - Parking⁽¹⁾ - Toilettes adaptées - Assistance par notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Plate-forme accessible aux voitures - Assistance par notre personnel
Prix normal Gratuit ⁽²⁾	2	A prix plein ou à réduction	<ul style="list-style-type: none"> - Parking⁽¹⁾ - Assistance par notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance par notre personnel
Prix normal	1 et 2	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Parking⁽¹⁾ - Toilettes adaptées - Assistance par notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance par notre personnel
Gratuit Prix normal	1 et 2 1 et 2	Oui Oui		<ul style="list-style-type: none"> - Priorité pour une place assise
Prix normal	2	A prix plein	<ul style="list-style-type: none"> - Parking⁽¹⁾ - Toilettes adaptées - Assistance par notre personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance par notre personnel
Prix normal	1 et 2	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance par notre personnel - Parking⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance par notre personnel - Priorité pour une place assise
Prix normal	1 et 2		<ul style="list-style-type: none"> - Parking⁽¹⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance par notre personnel - Bonbonne transportée gratuitement

(3) A l'exception de la redevance fixe de € 0,6966 en 2e classe et (€ 0,6966 x 1,54) en 1re classe.



Votre opinion nous intéresse

Vous avez des remarques ou des suggestions à formuler

Ecrivez-nous à:

**SNCB – Direction Voyageurs
Service Central Clientèle
Section 13/6
40, Avenue de la Porte de Hal
1060 Bruxelles
Fax: 02 528 21 39
E-mail: service.clients@b-rail.be**

**Vous pouvez également consulter notre site
Internet à l'adresse suivante:**

www.sncb.be

Croyez bien que nous sommes sensibles à vos remarques et suggestions. Elles constituent pour nous un précieux outil de progrès.

Un mot d'explication sur nos pictogrammes



Numéro de téléphone



Chaises roulantes à disposition



Rampes mobiles présentes



Parking



Parking réservé aux personnes à
mobilité réduite



Quais hauts



WC pour personnes à mobilité réduite



Ascenseurs accessibles aux personnes à
mobilité réduite



Gare avec personnel

Liste des gares

Gare					
Aalter	09 374 11 48			x	x
Aarschot	03 229 57 00	x	x		
Alost	09 242 63 32		x	x	x
Andenne	081 25 83 22		x	x	x
Angleur	04 241 43 20			x	x
Ans	04 241 62 11		x	x	x
Antoing	065 58 33 32			x	x

avec les facilités spéciales



Remarques

	x		6.00 - 21.30	Inaccessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Landegem
x	x		x	0.00 - 24.00
x	x	x	0.00 - 24.00	Pas d'ascenseur sur les quais 5/6 et 7; les quais 1/2, 3/4 et 5/6 sont seulement accessibles à partir du parking via un chemin de service
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 21.00	Accessible aux voyageurs en chaise roulante
	x		Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.10 - 21.40	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Liège-Guillemins
x			Du lundi au vendredi excepté jours fériés, pas de personnel disponible pour assistance. Samedi: 6.00 - 10.00 et 14.00 - 22.00 Dimanche et jours fériés: 6.00 -22.00	
	x		Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 14.00	L'accompagnement des personnes à mobilité réduite (excepté les voyageurs en chaise roulante) est possible: 6.00 -14.00

Gare					
Anvers-Berchem	03 204 24 07	x		x	x
Anvers-Central	03 204 24 86	x	x		
Anvers-Est	03 204 20 40				
Anzegem	056 26 34 00 (Courtrai)			x	
Appelterre				x	
Arlon	061 22 63 11	x	x	x	x
Asse	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x



Remarques

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.15 - 0.45
Samedi, dimanche et
jours fériés: 5.15 - 0.45

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Anvers-Central
et Mortsel-Oude God

x

x

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.15 - 0.45
Samedi, dimanche et
jours fériés: 5.15 - 0.45

Pas de parking

x

Pas de personnel
pour assistance

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gare
accessible la plus proche
Anvers-Central

x

direction
Bruxelles

Pas de personnel

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches Courtrai et
Audenarde

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche Grammont

x

x

0.00 - 24.00

Du lundi au vendredi:
excepté jours fériés:
5.25 - 21.25

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gare accessible
la plus proche Termonde

Gare					
Assesse				x	
Ath	065 58 42 10		x	x	
Athus	061 22 68 22				
Audenarde	09 242 68 28	x	x	x	x
Auvelais	071 60 40 51			x	
Aywaille	04 241 36 02			x	x
Beauraing	081 25 81 15		x	x	
Beernem	050 78 86 05			x	
Bertrix	061 22 83 19		x	x	



Remarques

0.00 - 24.00

0.00 - 24.00

0.00 - 24.00

x

x

x

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.45 - 20.45. Samedi:
6.45 - 14.15

6.30 - 14.30

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 22.00

0.00 - 24.00

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.

Gares accessibles les plus proches: Namur et Ciney

La rampe est seulement adaptée au quai 1. Si la demande est effectuée à temps, les trains peuvent être déviés vers ce quai

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Arlon

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Tamines

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Rivage et Vielsam

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Bruges

Gare					
Beveren	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Bilzen	011 29 65 00			x	x
Binche	065 58 49 18			x	x
Blankenberge	050 30 27 21	x	x	x	x
Blaton	065 58 35 77			x	
Bockstael	02 224 63 61				
Boitsfort				x	
Bomal	061 22 89 16			x	x



Remarques

x

x

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Saint-Nicolas

x

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Tongres et Hasselt

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 20.30. Samedi, dimanche et jours fériés: 5.40 - 21.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: La Louvière-Sud

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.30 - 23.00
Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 23.30

Des personnes à mobilité réduite:
6.00 - 22.00

Cette gare n'est pas desservie par du personnel

x

Pas de personnel pour assistance pratique

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Bruxelles-Nord

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Bruxelles-Luxembourg

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.45 - 21.45. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.00 - 22.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Rivage

Gare					
Boom	03 204 20 40		x	x	x
Bornem	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Bourg- Léopold	011 29 69 90			x	x
Braine- l'Alleud	071 60 44 07		x	x	x
Braine-le- Comte	065 58 38 11		x	x	x
Bruges	050 30 23 28	x	x	x	x
Bruxelles- Central	02 224 60 23	x	x		



Remarques

Du lundi au vendredi,
6.00 - 21.15
Fermé le samedi,
dimanche et jours fériés

x

Du lundi au vendredi:
5.30 - 13.30
Pas de personnel les
samedis, dimanches et
jours fériés

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Puurs

x

Du lundi au vendredi:
excepté jours fériés:
5.45 - 23.00. Samedi:
6.45 - 23.00 et dimanche:
6.45 - 24.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Mol et Hasselt

x

0.00 - 24.00

0.00 - 24.00

Traversée donnant accès
à tous les quais pour
voyageurs en chaise
roulante

x

x

x

6.00 - 22.00

Ascenseurs uniquement
aux quais 5/6, 7/8 et
9/10 (en tenant compte
de la mise hors service
suite aux travaux aux
quais pour l'Eurostar).
Des personnes à
mobilité réduite:
6.00 - 22.00

x

x

x

0.00 - 24.00

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante entre 7.00 - 9.00
et 16.00 - 18.00

Gare					
Bruxelles-Congrès	02 224 60 23			x (pas SNCB)	
Bruxelles-Luxembourg	02 224 76 41	x	x		x
Bruxelles-Midi	02 224 52 55 02 224 52 39	x	x	x (payant non SNCB)	x (payant non SNCB)
Bruxelles-National-Aéroport	02 224 83 46	x	x	x	x (payant non SNCB)
Bruxelles-Nord	02 224 62 61	x	x	x	x
Bruxelles-Schuman	02 224 76 41				
Buggenhout	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Burst	09 242 67 29			x	x
Charleroi-Sud	071 60 22 60	x	x	x	x



Remarques

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
11.00 - 16.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Bruxelles-Nord

x

x

x

0.00 - 24.00

x

x

x

0.00 - 24.00

Accompagnement des
voyageurs en chaise
roulante possible de:
6.00 - 22.00

x

x

x

6.00 - 22.00

x

x

x

0.00 - 24.00

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 22.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Bruxelles-
Luxembourg

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 14.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Termonde

x

Lundi: 4.15 - 24.00
Du mardi au vendredi:
0.00 - 24.00. Samedi:
0.00 - 23.00 et dimanche:
5.30 - 23.20

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Zottegem

x

0.00 - 24.00

Le quai 1 est un quai bas

Gare					
Chastre				X	
Châtelet	071 60 28 13			X	X
Ciney	081 25 82 28		X	X	X
Comines	056 26 34 23			X	X
Courcelles-Motte				X	
Court-St-Etienne				X	
Courtrai	056 26 34 00	X	X	X	X
Couvin	071 60 43 61			X	



Remarques

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Gembloux et Ottignies

x
sauf
quai 1

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Charleroi-Sud et Tamines

0.00 - 24.00

Traversée donnant accès à tous les quais

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
12.00 - 16.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante

x

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Charleroi-Sud

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares les plus proches: Charleroi-Sud et Ottignies

0.00 - 24.00

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.00 - 21.00.
Samedi, dimanche et
jours fériés: 6.00 - 22.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Mariembourg

Gare					
De Pinte	09 241 21 41			x	x
Deinze	09 242 69 10	x	x	x	x
Denderleeuw	09 242 66 26	x	x	x	x
Diest	011 29 68 11	x	x	x	x
Dilbeek	09 242 63 32			x	
Dinant	081 25 80 21	x	x	x	x
Dixmude	050 30 48 53		x	x	x
Duffel	015 40 26 00			x	x



Remarques

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 21.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.45 - 22.00

Passage inférieur avec plan incliné, non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Gand-St-Pierre

x

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 22.00
Samedi, dimanche et jours fériés: 8.00 - 16.00
0.00 - 24.00

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 21.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 7.00 - 22.00

Rampe mobile uniquement adaptée au quai 1. Veuillez avertir suffisamment tôt pour organiser l'embarquement au départ de ce quai

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.10 - 13.40

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Denderleeuw

0.00 - 24.00

Rampe mobile uniquement utilisable sur le quai 1

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 23.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.40 - 22.20

Personnes à mobilité réduite: 8.00 - 12.00 et 13.00 - 18.00

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 14.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 7.00 - 15.00

1 emplacement sur le parking de la gare et 1 sur le parking communal gratuit. Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Kontich et Malines

Gare					
Ecaussinnes	065 58 39 14			x	
Ede	09 242 67 29			x	x
Eeklo	09 241 32 88		x	x	
Enghien	065 58 45 11		x	x	x
Erembodegem	09 242 63 32			x	
Erquelinnes				x	x



Remarques

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 13.10

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Braine-le-Comte

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.10 - 12.40

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Zottegem et Denderleeuw

Du lundi au vendredi:
4.30 - 22.15. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.00 - 21.30

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés, assistance possible pour des voyageurs en chaise roulante entre 6.45 - 17.05
Samedi, dimanche et jours fériés assistance uniquement possible sur rendez-vous

0.00 - 24.00

Rampe mobile uniquement adaptée au quai 2/3. Si la demande est effectuée à temps, les trains peuvent être déviés vers ce quai

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.10 - 21.15.
Samedi: 7.10 - 14.45

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Alost

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Lobbes

Gares					
Essen	03 204 20 40		x	x	x
Etterbeek	02 224 76 41				x
Eupen	04 241 56 68		x	x	x
Flémalle-Haute	04 241 46 22			x	
Fleurus	071 60 34 22			x	
Florenville	061 22 83 31			x	
Frameries				x	x



Remarques

x

Du lundi au vendredi:
6.00 - 20.45;
Samedi, dimanche et
jours fériés:
6.30 - 20.45

Traversée donnant
accès à tous les
quais

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 22.00

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gare accessi-
ble la plus proche:
Bruxelles-Luxembourg

5.20 - 22.30

0.00 - 24.00

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gares
accessibles les plus
proches: Huy et
Liège-Guillemins

0.00 - 24.00

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gares
accessibles les plus
proches: Charleroi-Sud
et Ottignies

6.00 - 22.30

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gare
accessible la plus
proche: Virton

Non accessible aux
voyageurs en chaise
roulante. Gare
accessible la plus
proche: Mons

Gares					
Furnes	050 30 49 73		x	x	x
Gammerages	09 242 66 89				
Gand-Dampoort	09 241 31 23		x	x	x
Gand-St-Pierre	09 241 22 49	x	x	x	x
Gavere-Asper				x	
Geel	011 29 69 80			x	x



Remarques

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.30 - 21.20. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.30 - 22.20

Assistance possible
pour les personnes à
mobilité réduite.
Du 1/10 au 31/05: du
lundi au jeudi:
8.00 - 12.00 et
13.00 - 18.00. Vendredi:
6.00 - 21.20. Samedi et
dimanche: 9.00 - 12.00
et 13.00 - 18.00
Du 1/06 au 30/09:
6.00 - 21.20. Samedi et
dimanche: 6.30 - 22.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Grammont

x 0.00 - 24.00

Voyageurs en chaise rou-
lante du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
12.00 - 21.00. Samedi,
dimanche et jours fériés:
7.30 - 16.00

x
quai
7 au 12

x

x

0.00 - 24.00

Ascenseur + chemin
de service

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Gand-Saint-Pierre
et Deinze

0.00 - 24.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Herentals et Mol

Gares					
Gembloux	081 61 10 74		x	x	x
Genk	011 29 66 03		x	x	x
Genval	081 25 85 58			x	
Godinne	081 25 57 02			x	
Gouvy	04 241 38 22			x	x
Grammont	09 242 66 89		x	x	x
Groenendaal				x	x
Haacht	015 40 26 40		x	x	x
Haaltert	09 242 67 29			x	x

				Remarques
x			0.00 - 24.00	Rampe mobile uniquement adaptée au quai 3
	x	x	Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 21.30 (5.00 - 22.30 dans la période d'été: du 25 juin au 31 août). Samedi, dimanche et jours fériés: 5.30 - 23.30	
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.15 - 21.05 Samedi, dimanche et jours fériés: 9.45 - 18.15	Pas de personnel pour assistance
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 8.00 - 13.50	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Dinant et Namur
			0.00 - 24.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Vielsalm
x			0.00 - 24.00	
x			Pas de personnel présent	Uniquement le quai direction Bruxelles est un quai haut
			0.00 - 24.00	
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.15 - 12.40	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares les plus proches: Denderleeuw et Zottegem

Gare					
Hal	02 356 70 01 02 356 55 29			x	x
Harelbeke	056 26 34 00				x
Hasselt	011 29 62 15	x	x	x	x
Heide	03 204 20 40			x	x
Heist	050 30 20 51			x	
Heist-op-den-Berg	03 229 55 70		x	x	x



Remarques

x

x

0.00 - 24.00

Pour cause de travaux, cette gare n'est momentanément pas accessible aux voyageurs en chaise roulante

x

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Courtrai

0.00 - 24.00

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.15 - 13.30. Samedi, dimanche et jours fériés: 7.45 - 13.30

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Essen

x

Du 1/09 au 30/06, sauf pendant les vacances de Pâques et de Noël: du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.25 - 14.00, samedi: 6.55 - 14.30 et dimanche: 13.25 - 21.00
Du 1/07 au 31/08 et pendant les vacances de Pâques et de Noël: du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.55 - 21.15
Samedi et dimanche: 6.55 - 22.15

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Knokke

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.45 - 22.00. Samedi, dimanche et jours fériés, assistance possible entre 7.00 - 21.00 après contact préalable avec la gare d'Aarschot au 03 229 57 00

Gares					
Herentals	03 229 56 03		x	x	x
Herne	09 242 66 89				
Herseaux	065 58 35 40			x	
Herstal	04 241 26 91			x	
Herzele	09 242 67 29			x	x
Heverlee				x	x
Hove	03 229 55 50			x	
Huy	04 241 31 42		x	x	x
Idegem				x	



Remarques

x

0.00 - 24.00

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.40 - 13.20

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Grammont

Pas de personnel pour assistance

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Mouscron

x

6.00 - 22.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Liège-Guillemins

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.10 - 20.10

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Zottegem

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Louvain (016 21 21 13)

x

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Kontich et Anvers-Central

0.00 - 24.00

Accessible aux voyageurs en chaise roulante

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Grammont

Gares					
Ingelmunster	056 26 34 22 056 26 36 23 (Izegem)			x	x
Izegem	056 26 36 23		x	x	x
Jambes	081 30 06 70			x	x
Jemelle	061 22 87 21		x	x	x
Jemeppe-sur-Sambre	081 25 57 65			x	x
Jette	02 224 63 61			x	x
Jurbise	065 58 30 67			x	
Kalmthout	03 204 20 40			x	x (2)
Kapellen	03 204 20 40		x	x	x
Knokke	050 60 33 14	x	x	x	x



Remarques

Pas de personnel pour assistance

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Izegem

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 22.00

6.15 - 21.15

x
quais
2 et 3

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Dinant et Namur

0.00 - 24.00

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.15 - 21.30

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Tamines et Namur

6.15 - 21.30

Seul les quais 1 et 4 sont accessibles aux voyageurs en chaise roulante

0.00 - 24.00

Parking communal, pas de places réservées. Gare accessible la plus proche: Mons

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.15 - 13.30

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Essen

x

6.15 - 21.10

x

x

Du lundi au samedi: 5.30 - 23.30

Voyageurs à mobilité réduite: 6.00 - 22.00

Gare					
Koksijde	050 30 49 80		x	x	
Kontich	03 229 55 50		x	x	x
Kortemark	050 30 47 33		x	x	x
Kortenberg	016 21 21 13			x	x
Kwatrecht	09 369 02 87		x		



Remarques

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.20 - 14.20, pendant les vacances de Noël: 5.30 - 21.20 et les vacances de Pâques: 6.30 - 14.20.
Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 14.30, pendant les vacances de Noël: 6.30 - 22.20 et les vacances de Pâques: 6.30 - 14.30

x

x

0.00 - 24.00

2 emplacements pour personnes à mobilité réduite sur le parking de Lint

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 14.00. Samedi: 6.50 - 14.50. Dimanche et jours fériés: du 1/07 au 31/08: 6.50 - 14.50 et du 1/09 au 30/06: 13.45 - 21.45

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.30 - 17.45

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Louvain

x

Du lundi au vendredi: 6.00 - 22.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 10.00 - 18.00

Assistance possible après rendez-vous. Gares accessibles les plus proches: Wetteren et Gand-Saint-Pierre

Gares					
La Hulpe	081 25 85 55			x	x
La Louvière-Centre	065 58 47 04			x	x
La Louvière-Sud	065 58 48 13		x	x	x
Landegem	09 241 29 31	x	x	x	x
Landen	011 29 67 00		x	x	x

				Remarques
x Quais 1, 2 et 3	x		Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 7.00 - 15.00	Utilisation de la rampe mobile uniquement sur le quai 1. Il faut donc prévenir la gare suffisamment tôt pour détourner le train. La gare n'est pas accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Ottignies et LLN-Université
			0.00 - 24.00	Non accessible aux voya- geurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: La Louvière-Sud
	x		Du lundi au samedi, excepté jours fériés: 0.00 - 24.00 Dimanche et jours fériés: 14.00 - 22.00	
x	x	x	6.00 - 21.30	
			0.00 - 24.00	Les voyageurs en chaise roulante: du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 20.00; samedi: 6.00 - 13.00 et 18.00 - 20.00 Dimanche et jours fériés: 6.00 - 8.00 et 12.00 - 20.00

Gare					
La Panne	050 30 49 23		x	x	
Lebbeke				x	x
Lede	09 242 63 32			x	x
Lessines	065 58 40 11				
Leuze	065 58 34 11		x	x (payant)	x
Libramont	061 22 86 21				
Lichtervelde	050 30 47 63	x	x	x	x



Remarques

x

5.00 - 23.00

Pour les personnes à mobilité réduite: parking communal gratuit.
Les personnes à mobilité réduite: du lundi au vendredi: 6.00 - 22.00; samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 22.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Termonde

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 14.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Alost

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 23.40
Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 21.30

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 21.00

L'accompagnement de voyageurs en chaise roulante est possible de 5.00 - 21.00 en semaine. Les samedis, dimanches et jours fériés sur demande préalable au 065 58 34 11

x

0.00 - 24.00

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 23.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 23.00

Personnes à mobilité réduite: 6.00 - 22.00

Gare					
Liedekerke	09 242 66 26			X	
Liège-Guillemins	04 241 26 10	X	X	X	X
Liège-Palais	04 241 26 81				
Lierre	03 229 55 20	X	X	X	X
Lierde	09 242 67 29			X	
Lillois					
Limal				X	X
Lobbes	071 60 42 80		X	X	
Lokeren	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00, du lundi au vendredi sauf jours fériés)		X	X	X



Remarques

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
8.00 - 16.30

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Denderleeuw

x

x

x

0.00 - 24.00

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
7.15 - 22.00, samedi:
9.30 - 18.00 et dimanche:
7.30 - 16.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Liège-Guillemins

x

0.00 - 24.00

Parking communal devant la gare (1 emplacement pour personnes à mobilité réduite)

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.40 - 13.15

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Zottegem

x

x

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Nivelles et Braine-l'Alleud

x
Quai 1

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Ottignies et Wavre

0.00 - 24.00

x

x

0.00 - 24.00

L'ascenseur sur les quais 4/5 hors service

Gare					
Lommel	011 29 69 75			x	x
Londerzeel	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Louvain	016 21 21 13	x	x	x	x
Louvain-la-Neuve-Univ.	081 25 85 71		x	x	
Luttre	071 60 33 21			x	x
Malines	015 40 20 25	x	x	x	x
Malines-Nekkerspoel	015 40 26 20			x	x
Manage				x	
Marbehan	061 22 60 21		x	x	x



Remarques

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 20.00. Samedi:
6.00 - 14.00. Dimanche:
début juin jusque fin
septembre: 6.00 - 14.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Neerpelt et Mol

0.00 - 24.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Termonde

x

x

0.00 - 24.00

x

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 21.00

x

x

0.00 - 24.00

Non accessible pour les
voyageurs en chaise rou-
lante. Gares accessibles
les plus proches: Nivelles
et Charleroi-Sud

x

x

x

0.00 - 24.00

5 places sur le parking
de la gare et 4 sur le
parking avoisinant

x

6.00 - 21.30

3 places sur le parking de
la gare et 1 sur le parking
avoisinant. Non accessible
aux voyageurs en chaise
roulante. Gares accessibles
les plus proches: Malines
et Kontich

0.00 - 24.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: La Louvière-Sud

Gare					
Marchienne-au-Pont	071 60 37 03		x	x (payant)	x
Mariembourg	071 60 43 51		x	x	x
Marloie	084 22 89 21			x	x
Melle				x	x
Melreux-Hotton	061 22 89 27			x	x
Menin	056 26 34 46		x	x	
Merchtem	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Merelbeke	09 241 34 08			x	x
Mol	011 29 69 05		x	x	x

				Remarques
x	x		0.00 - 24.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Charleroi-Sud
			0.00 - 24.00	
x			0.00 - 24.00	
				Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Wetteren et Gand-St-Pierre
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.50 - 21.50	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Jemelle
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 4.45 - 23.05. Samedi, dimanche et jours fériés: 5.40 - 23.05	
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.45 - 13.45	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Termonde
			6.00 - 22.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Wetteren et Gand-Saint-Pierre
			0.00 - 24.00	Suite aux travaux pour la réalisation de la nouvelle gare, les parkings sont provisoirement inaccessibles

Gare					
Mons	065 58 26 83 065 58 26 84	x	x	x (payant)	x
Mont-St-Guibert	081 25 59 29			x	
Mortsel-Oude God	03 204 20 40		x	x	x
Mouscron	065 58 35 22		x	x	x
Moustier	081 25 53 87			x	x
Munkzwalm	09 242 68 28 (Audenarde)			x	
Namêche				x	
Namur	081 25 54 35	x	x	x	x



Remarques

x	x		0.00 - 24.00	
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 22.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.15 - 13.45	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Gembloux et Ottignies
x		x	Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.00 - 13.30 Fermé les samedi, dimanche et jours fériés	Parking communal avec disque de stationnement (emplacements gratuits réservés aux personnes à mobilité réduite)
			0.00 - 24.00	Rampe mobile uniquement adaptée au quai 1. Si la demande est effectuée à temps, les trains peuvent être déviés vers ce quai
	x		Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.15 - 20.30. Samedi: 8.00 - 16.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante électrique. Gare accessible la plus proche: Namur
			Pas de personnel	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Audenarde et Zottegem
			Pas de personnel pour assistance	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Namur et Andenne
x	x	x	0.00 - 24.00	

Gare					
Naninne				x	
Neerpelt	011 29 69 52		x	x	x
Neufchâteau	061 22 86 86			x	
Nijlen	03 229 55 45			x	x
Ninove	09 242 66 46			x	x
Nivelles	071 60 44 07		x	x	3 (SNCB)
Opwijk	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Ostende	050 30 42 26	x	x	x	x
Ottignies	081 25 85 27		x	x payant	x
Pepinster	04 241 53 00			x	
Péruwelz	065 58 35 85			x	



Remarques

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Ciney et Namur

0.00 - 24.00
Samedi: 6.00 - 24.00

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Libramont

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 14.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Lierre et Herentals

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.00 - 21.00. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.00 - 21.30

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Denderleeuw

x

0.00 - 24.00

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.15 - 21.15

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Termonde

x

6.00 - 22.00

Voyageurs à mobilité réduite: 6.00 - 22.00

x

0.00 - 24.00

Pas de personnel présent

Gare					
Philippeville				x	
Piéton	071 60 31 74			x	
Poperinge	056 26 35 51		x	x	
Puurs	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)		x	x	x
Quévy				x	x
Quiévrain	065 58 28 88			x	
Renaix	09 242 68 88		x	x	x



Remarques

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Walcourt et Mariembourg

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.30 - 13.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: La Louvière-Sud

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.00 - 0.15
Samedi, dimanche et jours
fériés: 5.10 - 21.00

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.45 - 23.10. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.05 - 23.45

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Mons

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.30 - 22.15. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.30 - 22.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Mons
2 emplacements sur le parking communal pour les personnes à mobilité réduite

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.35 - 22.25. Samedi,
dimanche et jours
fériés: 6.30 - 21.45

Gare					
Rhode-Saint-Genèse	02 224 52 39			x	x
Rixensart	081 25 85 59			x	
Rivage	04 241 36 11		x	x	
Roulers	056 26 36 64	x	x	x	x
Saint-Ghislain	065 58 28 11			x	x
Schaerbeek	02 224 62 61			x	
Scheldewindeke	09 242 67 29			x	x
Schellebelle	09 369 02 87			x	



Remarques

6.15 - 13.30

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Braine-l'Alleud

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.15 - 21.05
Samedi, dimanche et jours
fériés: 9.45 - 18.15

Pas de personnel pour assistance

0.00 - 24.00

Voyageurs en chaise roulante, uniquement du lundi au vendredi: 5.00 - 21.00

x
Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.40 - 23.00
Samedi, dimanche et jours
fériés: 7.00 - 22.00

quais
1 – 5

x

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Mons

x

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Bruxelles-Nord

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.15 - 21.35

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus proche: Zottegem

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus proches: Wetteren et Gand-Saint-Pierre

Gare					
Schoonaarde				X	X
Saint-Nicolas	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)		X	X	X
Saint-Trond	011 29 67 62		X	X	X
Sint-Katelijne-Waver	015 40 20 25			X	X
Soignies	065 58 39 40			X	X
Spa	04 241 58 26		X	X	X
Tamines	071 60 40 26		X	X	X



Remarques

Pas de personnel présent

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Termonde

x

0.00 - 24.00

0.00 - 24.00

Voyageurs en chaise roulante: du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 7.00 - 21.00, samedi: 14.00 - 17.00. Dimanche et jours fériés: 9.00 - 11.00
Hors ces heures, veuillez prendre contact avec la gare de Landen (011 69 67 00)

x

Pas de personnel présent

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Kontich et Malines

x
quai 1

x

0.00 - 24.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Mons et Braine-le-Comte

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.20 - 22.20. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.20 - 22.20

x

0.00 - 24.00

Gare					
Tamise	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	
Termonde	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00, du lundi au vendredi, sauf jours fériés)		x	x	x
Ternat	09 242 66 26			x	
Testelt				x	x
Theux	04 241 53 16			x	x
Tielt	050 30 48 27		x	x	x
Tilly				x	



Remarques

Du lundi au vendredi:
4.30 - 23.15. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.00 - 23.50

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Saint-Nicolas

x
quai 1

0.00 - 24.00

Rampe mobile uniquement adaptée au quai 1. Veuillez avertir suffisamment tôt pour organiser l'embarquement au départ de ce quai

Du lundi au vendredi:
5.15 - 21.15. Samedi,
dimanche et jours fériés:
7.00 - 15.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Denderleeuw

x

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Aarschot

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 14.00. Samedi,
dimanche et jours fériés:
8.00 - 16.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Spa et Verviers-Central

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
5.05 - 21.05. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.45 - 22.15

Traversée

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Ottignies et Charleroi-Sud

Gare					
Tirlemont	016 29 25 11	x	x	x	x
Tongres	011 29 61 09		x	x	x
Torhout	050 30 47 13		x	x	x
Tournai Trois-Ponts	065 58 33 57	x	x	x x	x
Tubize	065 58 39 71			x	x
Turnhout	03 229 56 74		x	x	x
Uccle-Calevoet	02 224 52 39			x	

				Remarques
	x		6.00 - 22.00	
	x		Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.10 - 22.00 (limité à 20.50 pour cas exceptionnels) Samedi, dimanche et jours fériés: 6.05 - 21.00	
	x		Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 23.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.20 - 23.00	Parking communal gratuit pour personnes à mobilité réduite. Voyageurs à mobilité réduite: du lundi au vendredi: 6.00 - 22.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 22.00
	x		0.00 - 24.00	
x				Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Vielsalm et Rivage
quais 2/3	x		0.00 - 24.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Braine-le-Comte
	x	x	Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 24.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.00 - 24.00	
x			6.15 - 13.30	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Bruxelles-Midi

Gare					
Verviers-Central	04 241 52 29	x	x	x	x
Viane-Moerbeke	09 242 66 89				
Vielsalm	04 241 37 25		x	x	
Vilvorde	015 40 27 74			x	x
Virton	061 22 61 26		x	x	
Visé	04 241 65 08			x	
Walcourt	071 60 43 00		x	x	
Waregem	056 26 30 23			x	x
Waremme	04 241 39 97		x	x	x



Remarques

x	x	x	0.00 - 24.00	Pas d'ascenseur au départ de la voie 5 et du parking (qui se trouve plus bas que la gare) vers la salle des guichets; se garer devant la gare
			Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.25 - 13.05	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Grammont
			0.00 - 24.00	Voyageurs en chaise roulante: 6.00 - 22.00
x	x		0.00 - 24.00	Pas de facilités pour les personnes en chaise roulante: les quais sont inaccessibles jusqu'à la fin des travaux de rénovation (prévue pour 2006). Gares accessibles les plus proches: Malines et Schaerbeek
	x		6.00 - 22.00	
			0.00 - 24.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Tongres et Liège-Guillemins
			0.00 - 24.00	
	x	x	Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.20 - 21.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 22.00	Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Deinze et Tielt
x	x		0.00 - 24.00	

Gare					
Wavre	081 25 85 65			x payant	x
Weerde				x	
Welkenraedt	04 241 56 21		x	x	x
Wervik	056 26 34 26 056 26 34 46 (Menin)			x	
Wetteren	09 369 02 87		x	x	x
Wevelgem	056 26 34 46			x	
Willebroek	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	
Wondelgem	09 241 31 98				



Remarques

x
quai 3

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
8.00 - 17.00

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Ottignies et
LLN-Université

x

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Schaerbeek
et Malines

x

0.00 - 24.00

Pas de personnel pour
assistance

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Menin

x

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
6.00 - 22.00. Samedi,
dimanche et jours fériés:
10.00 - 18.00

Pas de personnel
pour assistance

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Menin et Courtrai

Du lundi au vendredi:
5.30 - 22.20. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.15 - 23.40

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gares accessibles les plus
proches: Malines et Puurs

Du lundi au vendredi,
excepté jours fériés:
4.15 - 22.30. Samedi,
dimanche et jours fériés:
6.00 - 21.45

Non accessible aux voya-
geurs en chaise roulante.
Gare accessible la plus
proche: Gand-Dampoort

Gare					
Ypres	056 26 35 23		x	x	x
Yvoir	081 25 57 15			x	x
Zaventem	02 224 83 20			x	x
Zedelgem	050 30 23 28			x	
Zele	09 242 62 11 (entre 6.00 et 21.00)			x	x
Zingem	09 242 68 28 (Audenarde)			x	
Zottegem	09 242 67 29	x	x	x	x
Zwijndrecht	03 204 20 40			x	



Remarques

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 13.00 et 14.00 - 22.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.00 - 22.00

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.10 - 23.30. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.10 - 22.45

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Dinant et Namur

x

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 7.00 - 14.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Louvain et Schaerbeek

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 5.00 - 23.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.30 - 23.00

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Torhout et Bruges

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 4.50 - 24.00. Samedi, dimanche et jours fériés: 6.45 - 23.15

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Termonde

Pas de personnel

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gare accessible la plus proche: Audenarde

x

0.00 - 24.00`

Du lundi au vendredi, excepté jours fériés: 6.15 - 13.30
Fermé samedi, dimanche et jours fériés

Non accessible aux voyageurs en chaise roulante. Gares accessibles les plus proches: Anvers-Central et Saint-Nicolas



Demande de Carte Accompagnateur Gratuit

Veuillez prendre connaissance des conditions d'obtention de la carte au verso et ensuite remplir ce formulaire en lettres capitales.

1. Données du demandeur (pas l'accompagnateur).

Nom

Prénom o Homme o Femme

Date de naissance

Adresse

Code postal/Commune

Numéro de téléphone où notre service peut vous joindre pendant les heures de bureau.....

2. Déclaration.

Si je remplis toutes les conditions reprises au verso de ce document pour l'obtention d'une Carte Accompagnateur Gratuit, je peux non seulement me faire accompagner gratuitement dans la même classe et sur le même trajet, mais je peux également bénéficier des facilités offertes dans la plupart des gares. Je m'engage à en faire la demande 24 heures avant mon voyage et à respecter les conditions d'utilisation qui s'y rapportent.

Facilités offertes:

1. utilisation des monte-charges dans les gares;
2. possibilité de traverser les voies par les traversées normalement destinées au seul personnel des gares;
3. prendre place avec la voiturette dans le fourgon ou sur les plateformes des trains de voyageurs;
4. utilisation des rampes mobiles pour faciliter l'accès aux voitures.



Il est bien entendu que l'usage des facilités mentionnées sous 1, 2 et 4 ne peut se faire sans l'accompagnement d'un agent SNCB.

Toute personne qui, par suite de son handicap, bénéficie des facilités susmentionnées, supporte toute la responsabilité du chargement, du transbordement, du déchargement et du calage de la voiturette, que ces opérations soient effectuées par elle-même, par un accompagnateur ou par un agent de la SNCB, celui-ci n'agissant qu'à titre bénévole, hors du cadre de ses fonctions.

3. Signature.

Date et lieu

signature du demandeur

Veillez renvoyer ce formulaire dûment complété et accompagné d'une attestation (originale ou copie) délivrée par un organisme reconnu justifiant:

- une réduction d'autonomie d'au moins 12 points selon le guide d'évaluation pour le degré d'autonomie;
- une invalidité permanente ou incapacité de travail d'au moins 80 %;
- une invalidité permanente découlant directement des membres inférieurs et occasionnant un taux d'invalidité de minimum 50 %;
- une paralysie entière ou une amputation des membres supérieurs;
- une allocation d'intégration catégorie III ou IV.

**SNCB – Direction Voyageurs
Bureau B-VG 021 – Section 13/5
Avenue de la Porte de Hal, 40
1060 Bruxelles**

Demande de Carte de Priorité pour l'Occupation d'une place assise.

Veillez remplir ce formulaire en lettres capitales

1. Données du demandeur.

Nom

Prénom Homme Femme

Date de naissance

Adresse

Code postal/Commune

Numéro de téléphone où notre service peut vous joindre pendant les heures de bureau

Avez-vous déjà une Carte de Priorité pour l'Occupation d'une place assise ?

Oui Non

Numéro d'autorisation

2. Déclaration.

Le soussigné déclare sur base de l'attestation médicale ci-jointe, qu'en raison de son état physique, il n'est pas en état de supporter une station debout prolongée et souhaite dès lors, recevoir la Carte de Priorité pour l'Occupation d'une place assise émise par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges.

3. Signature.

Date et lieu

Signature du demandeur

Veillez renvoyer la présente demande, dûment complétée par votre médecin, à l'adresse suivante:

**SNCB – Direction Voyageurs
Bureau B-VG 021 – Section 13/5
Avenue de la Porte de Hal 40
1060 Bruxelles**

La Carte de Priorité pour l'Occupation d'une place assise est délivrée aux personnes éprouvant des difficultés ou étant dans l'impossibilité de rester en station debout prolongée durant leur voyage effectué en train.

Je soussigné, docteur en médecine,

Nom et prénom

Adresse

certifie avoir examiné

Nom et prénom

Domicile

et avoir constaté que cette personne est dans l'incapacité de rester en station debout prolongée durant des déplacements effectués en train, pour les raisons(*) suivantes:

Durée pour laquelle la carte est demandée (limitée à la période d'incapacité et de 5 ans maximum):

.....
.....
.....
.....

(*) Si vous ne désirez pas nous faire part des causes médicales, vous pouvez nous transmettre votre attestation médicale sous pli fermé avec la mention "**secret médical**". Votre dossier sera dès lors transmis à notre centre médical qui statuera sur la recevabilité de celui-ci.

Date

Signature du médecin

Cachet du médecin

Aucun autre moyen de preuve n'est admis.

Demande de la Carte de Réduction sur les Transports en Commun⁽¹⁾

(Volet A)

Cadre réservé à l'administration		
Décision		
Expiration		

Je soussigné

Nom

Prénom

Né(e) le

Numéro du Registre national⁽²⁾

Domicile: rue + Numéro.....

Code postal + Localité

sollicite l'octroi de la Carte Nationale de Réduction sur les Transports en Commun.

Je joins la preuve que je suis atteint(e) d'une incapacité permanente d'au moins 90 % affectant la vue (voir volet B).

Date et signature

Pour les mineurs et assimilés: nom, adresse et signature du représentant légal:

.....
.....
.....
.....

(1) La demande doit être adressée au moyen de la présente formule, au Service public fédéral Sécurité Sociale, Service Attestations, bureau 631, rue de la Vierge Noire, 3c à 1000 Bruxelles. Aucune autre formule de demande n'est admise. La carte vous sera envoyée via la poste.

(2) Le numéro national figure au dos de votre carte d'identité, votre déclaration d'impôt, ou peut être demandé à votre Administration Communale.



Demande de la Carte de Réduction sur les Transports en Commun. (Volet B)

La carte est accordée aux personnes atteintes d'une incapacité permanente de 90 % au moins affectant la vue.

Preuve du handicap:

- soit une attestation d'une autorité judiciaire ou administrative établissant que la personne est atteinte d'une incapacité permanente d'au moins 90 % affectant la vue (originale ou copie);
- soit au moyen du certificat médical, ci-dessous, dûment complété. (voir au verso)

Je soussigné, docteur en médecine, spécialiste en ophtalmologie

Nom et prénom

Adresse

certifie avoir examiné

Nom et prénom

Domicile

et avoir constaté que cette personne est atteinte d'une incapacité permanente d'au moins 90 % affectant la vue.

En effet,

(1) l'acuité visuelle centrale de l'intéressé atteint maximum 1/20 à un oeil et 1/10 à l'autre après correction.

O.G.

O.D.

ou

(1) l'intéressé présente un rétrécissement concentrique bilatéral du champ visuel au-delà de 10°, mesuré au périmètre de Goldmann (objectif n° 5 – éclairage n° 4) ou une méthode similaire.

Date

Cachet du médecin

Signature du médecin

(1) Biffer la mention inutile

Aucun autre moyen de preuve n'est admis.

La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel s'applique au traitement des données recueillies sur base du présent formulaire. Les données sont traitées en vue de la gestion des demandes concernant la carte nationale de réduction pour les transports en commun. Ces données seront traitées par et sous la responsabilité de l'Etat Belge, représenté par le Ministre de l'Intégration sociale, rue de la Vierge Noire, 3c, 1000 Bruxelles.

Si vous désirez prendre connaissance des données vous concernant, ou si vous souhaitez les faire rectifier, vous pouvez vous adresser au Directeur général de l'Administration de l'Intégration sociale, rue de la Vierge Noire, 3c, 1000 Bruxelles. Le traitement de ces données est inscrit dans le registre public des traitements automatisés des données à caractère personnel. Pour toute information complémentaire à ce sujet, vous pouvez vous adresser à la Commission de la protection de la vie privée, rue de la régence, 61 (3ème étage) à 1000 Bruxelles.

